

FO Négociations au sein de la Branche des IEG

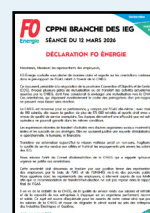
Energie CPPNI du 12 mars 2026

Grille salariale : FO tient bon face au bluff des employeurs

ORDRE DU JOUR :

- Négociation relative à l'évolution de la grille de rémunération : approfondissement des thématiques précédentes et modalités de mise en œuvre

Retrouvez la déclaration lue en ouverture de séance :



FO appelle les employeurs à intervenir pour que la recommandation de l'IGAS visant à transférer la CNIEG vers un autre organisme ne figure pas dans le rapport final. FO exprime également ses réserves quant à l'issue de la négociation sur la grille salariale.

Évolution de la grille de rémunération

Une négociation qui entre dans sa phase finale

Après six réunions, **tous les sujets ont été abordés**. FO a réaffirmé ses revendications point par point, sans ambiguïté.

Un calendrier de mise en œuvre long et contraint

Les transformations SI nécessaires repousseraient l'application de la nouvelle grille **au plus tôt à 2027**, avec un déploiement s'étendant **jusqu'en 2028, au moins**.

Quelques avancées mesurées

Thème	Proposition employeur	Avis FO
Majoration résidentielle	Trop complexe à mettre en œuvre. Elle est retirée de la négociation.	La revendication FO est satisfaite.
Niveau d'embauche au diplôme Chiffres 2024 : 1480 embauches Bac+2; 278 embauches Bac+3	Les salaires d'embauches dans les collèges maîtrise et cadre sont relevés : - BTS : NR 95 au lieu de 90 - Bac+2 sur titres : NR 85 au lieu de 80 - Bac + 5 : NR 165 au lieu de 160 En revanche, les embauches au niveau Bac+3 se feraient au NR 110 au lieu de 120.	Revendication FO en partie satisfaite : nous voulions revaloriser les niveaux dans tous les collèges. FO dénonce une logique de « donner d'un côté pour reprendre de l'autre ».

Régulation sociale	1/ Révision triennale au lieu de quinquennale 2/ Information CSP sur les futurs AIC et les embauches. Les bordereaux de CSP afficheront les données suivantes : - Le coefficient hiérarchique, - L'échelon d'embauche, - Le pourcentage d'AIC à la place du NR.	La revendication FO est satisfaite. FO obtient des avancées, mais reste vigilante sur l'équité de traitement.
Échelons d'ancienneté : FO est la seule organisation à avoir demandé un dispositif transitoire pour les agents ayant plus de 37 ans d'ancienneté et partant en retraite avant la mise en œuvre. ➔ Les employeurs ne s'y opposent pas, une autre OS rejoint FO.		

Coup de bluff des employeurs sur la mesure d'accompagnement!

La mesure consiste en une revalorisation de grille de 1 % conditionnée au respect de l'enveloppe fixée par les employeurs.

La mise en place des nouveaux échelons « coûtant » 0,2 % de masse salariale, les employeurs ont voulu nous faire croire que la revalorisation de grille ne serait plus que de 0,8 %!

Face à l'opposition des négociateurs, les employeurs ont reculé.

Prochaine étape : une lecture précipitée du projet d'accord

La prochaine CPPNI aura lieu **mardi 17 mars** pour une première lecture du projet d'accord.

FO Énergie est **la seule organisation** à avoir demandé un report, car les négociateurs auront, au mieux, une journée pour analyser le texte, alors que l'accord Dialogue Social de Branche prévoit **une semaine de délai**.

➔ FO dénonce le non-respect des engagements par ses signataires.

Prochaine CPPNI
Le 17 mars 2026